

MAIRIE DE CHALENCON
07240

Tél. : 04.75.58.14.41
Fax : 04.75.58.17.12
Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA
Réunion du 21 mars 2014

Date de la convocation : 24 février 2014

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance :

Président de séance : M. Alain Sallier, Maire.

Secrétaire de séance :

Présents : Mmes Pascale BERTOLI, Christel SERILLON-MARION
Mrs Gilles COURTIAL, Cédric DESCOURS, Paul DEJOUR, Fabrice HERMIER, Robert
LAVIS, Régis RIBES, Alain SALLIER.

Absent :

Excusés : Mme Arlette RENE, M. Didier PRANEUF.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget AEP 2013
3. Approbation du budget primitif AEP 2014
4. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget Général 2013
5. Approbation du budget primitif Budget Général 2014
6. Vote des taux des 4 taxes
7. Convention pour le cimetière avec la Commune de St Maurice en Chalencon
8. Adhésion de la communauté d'agglomération au SMEOV
9. Adhésion des communes de Juvinas, St Alban D'Ay et du Centre communal d'action sociale de Lalevade au SDEA
10. Augmentation des Heures de Madame ADELINE Sylvie
11. Demande exceptionnelle subvention association « L'Autre Nous »
12. Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PAR 9 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2013.

2- Approbation du compte de gestion et du compte administratif : budget de l'eau 2013 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget de l'eau 2013 dressé par Monsieur MANDON, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,
PAR 9 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, présenté par Paul DEJOUR, 1^{er} adjoint :

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par le comptable M. MANDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3-Approbation du budget de l'eau 2014,

Par 9 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
APPROUVE les équilibres suivants

Budget Eau et Assainissement 2014
Dépenses et Recettes de fonctionnement = 69 463.00€
Dépenses et Recettes d'investissement = 253 368.18€

Le détail des dépenses et des recettes de Fonctionnement ont été présentés aux conseillers Ainsi que les différents programmes d'investissement, en cours.

4-Approbation du compte de gestion et du compte administratif : budget Général 2013 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget général 2012 dressé par Monsieur MANDON, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,

PAR VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, présenté par Paul DEJOUR, 1^{er} adjoint

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par le comptable M. MANDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5-Approbation du budget Général 2014,

Par VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
APPROUVE les équilibres suivants

Budget Général 2014

Dépenses et Recettes de fonctionnement = 745 202.78€

Dépenses et Recettes d'investissement = 534 433.97€

Le détail des dépenses et des recettes de Fonctionnement ont été présentés aux conseillers Ainsi que les différents programmes d'investissement, en cours.

6-Vote des taux des 3 taxes :

Le Conseil Municipal,

PAR 8 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS

Décide de ne pas modifier les taux des taxes, soit

TH = 16.22% ; TFB = 17.89% ; TFNB = 79.12% ; Cotisation Foncière des Entreprises = 22.01%

Pour l'année 2014, le produit fiscal attendu est de 108 709€.

Taxe d'habitation :	57 403€
Taxe foncière bâti :	43 473€
Taxe foncière non bâti :	7 833€

7- Avenant à la Convention pour le cimetière communale avec la commune de Saint Maurice en Chalencon :

En février 2001, une convention a été signée entre les deux communes pour assurer aux habitants de la commune de Saint Maurice en Chalencon, la possibilité d'être inhumés dans le cimetière communal de la commune de Chalencon.

Cette convention se justifiant par l'absence de cimetière communal à St Maurice en Chalencon.

Le Maire donne lecture de la convention initiale et du projet d'avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-Le conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le dit avenant.

8- SMEOV : Adhésion de la Communauté d'agglomération Privas centre Ardèche au SMEOV :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal de Chalencon, que suite à la fusion des Communautés de Communes « Privas Rhône Vallées » et Eyrieux aux Serres, avec extension du périmètre aux communes d'Ajoux, Gourdon, Beauchastel, Saint Laurent du Pape, Saint Fortunat sur Eyrieux, La Voulte sur Rhône, Gluiras, Marcols les Eaux et Saint Julien du Gua en la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, il y a lieu que le SMEOV tienne compte dans sa composition de l'existence de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Par délibération en date du 19 février 2014, la CAPCA a demandé son adhésion au SMEOV. Et par conséquent, chaque commune membre doit valider cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE l'adhésion de la CAPCA au Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV).

9- SDEA: Adhésion des communes de JUVINAS, de Saint Alban D'Ay et le CCAS de Lalevade : Notification du SDEA aux communes membres.

Pour Notification :

L'article 4 des statuts en vigueur du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) stipule que peuvent faire partie du Syndicat, à titre de membres adhérents, les collectivités territoriales ou les équipements publics qui en acceptent les statuts et dont la candidature sera agréée par une délibération du Comité Syndical notifiée à chaque membre.

En application de ces dispositions, le SDEA a été saisi de deux nouvelles demandes d'adhésion déposées par les communes de JUVINAS et de SAINT ALBAN D'AY et le CCAS de LALEVADE par délibération en date respectivement du 16 novembre 2013, 18 novembre 2013 et du 9 décembre 2013.

10- Contrat de madame ADELINE Sylvie, Blés d'Or.
Augmentation des heures.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 août 2013, par laquelle, le contrat de travail de madame ADELINE Sylvie, gérante de l'espace polyvalent « Les Blés d'Or » a été transformé en contrat à durée indéterminée. Le nombre d'heures par semaine étaient fixées à 17 h 30. L'activité de l'espace polyvalent étant en hausse, il faut augmenter les heures de Madame ADELINE Sylvie.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur Le Maire,
Le conseil municipal décide de porter le nombre d'heures hebdomadaires à 23 heures.

11- Demande exceptionnelle subvention de l'association « L'autre Nous »

Monsieur Le Maire fait part du courrier reçu de l'association « L'autre Nous ». Cette association organise un week-end danse et jazz à la salle polyvalente de Chalencon le 6 et 8 juin prochain.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100€.
- CHARGE le Maire de régler cette subvention au compte 6574.

12- Questions diverses :
NEANT

SEANCE LEVEE A 23H30